

**LE COUP FATAL**  
**(Mars 1842 – mai 1843)**  
**pp. 473-479**

**Abréviations**

**AMJ, Corr** : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :

AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

**ANOM** : Archives nationales d'outre-mer.

**JENNINGS, 2010** : Lawrence JENNINGS, *La France et l'abolition de l'esclavage, 1802-1848*, Bruxelles, André Versaille éditeur, collection l'Autre Et l'Ailleurs, 2010, 348 pages. Traduction de *French Anti-Slavery - The Movement for the Abolition of Slavery in France, 1802-1848*, Cambridge University Press, 2000, 320 pages.

**SHD, Marine** : Service historique de la Défense, Marine, château de Vincennes.

**SJDC** : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

**SJDC, MJJ** : SJDC. 3A.M.m.Jo. Lettres de sr Marie-Joseph Javouhey. Les indications de pages sont celles d'un ouvrage où elles sont toutes tapées à la machine. Il est consultable sur place.

<b>Page</b>	<b>Note</b>
Numéro de la séquence	
<hr/>	
<b>473-474, 1</b>	<b>La réponse au projet.</b> SJDC, 2A.i1.27. Le ministre Duperré à Anne-Marie Javouhey, 24 septembre 1841. SJDC, 2A.i1.29. Le directeur des Colonies Saint-Hilaire à Anne-Marie Javouhey, 4 octobre 1841.
<hr/>	
<b>474, 1</b>	<b>L'étrange prière.</b> _AMJ, Corr, t. 2, L. 468, p. 421. Original SJDC. C'est un document non daté que l'écriture permet cependant de situer en ce début des années 1840. <a href="#">Galerie d'images. L'étrange prière</a>
<hr/>	

474-475, 2	<p><b>Les attaques du clergé de Cayenne.</b>  SJDC, 2A.i3.7.6 et 2A.i9.6  ANOM/FM/SG.GUY 61/F(20). <i>Extrait des observations du Préfet apostolique de la Guyane française accompagnant le relevé présentant les résultats de l'instruction morale et religieuse des noirs de la colonie, pendant le 3ème trimestre de 1841.</i> Septembre 1841.</p>
475, 2	<p><b>Demande d'Anne-Marie Javouhey d'un prêtre africain pour Mana.</b>  AMJ, <i>Corr.</i> t. 2, L 490,3, p. 462, au directeur des Colonies, 3 avril 1842. ANOM/FM/SG.GUY 61/F(20).</p>
475, 2	<p><b>Pas de « cultures » à Mana.</b>  AMJ, <i>Corr.</i> t. 2, L. 493,4, p. 470, au ministre, l'amiral Duperré, 29 avril 1842. ANOM/FM/SG.GUY 61/F(20).  Les annotations de la nouvelle équipe (Galos et Mestro) sont éloquentes. En voici un exemple.  « Nos habitants travaillent et rendent beaucoup. » En marge : « A qui ? » C'est un fait que les Mananais travaillaient pour eux et leur village, et pas pour faire engranger des bénéfices à la puissance coloniale.</p>
475, 2	<p><b>Départ de Saint-Hilaire à la retraite.</b>  ANOM. EE881/6, dossier personnel.  Ordonnance du Roi du 27 mars 1842 accordant le départ à la retraite demandée par l'intéressé.</p>
475-476, 3	<p><b>Galos, le nouveau directeur des Colonies.</b>  JENNINGS, 2010, p. 193.</p>
476, 3	<p><b>Le dossier de Mana, apanage de Saint-Hilaire.</b>  ANOM. FM/SG/GUY61/5(21)  Note de l'écriture de Mestro en marge du rapport du gouverneur Laÿrle, 6 octobre 1843, p. 21 : « Jusqu'en 1842, les Bureaux sont restés entièrement étrangers à la préparation de la correspondance sur Mana. »</p>

476-477, 4	<p><b>Layrle, le nouveau gouverneur.</b>  Le tréma (Laÿrle) de son nom tombe peu à peu en désuétude.  SHD, Marine, CC7 alpha, 1409, dossier personnel. Sa dépêche au ministre de la Marine et des Colonies, 15 mars 1843.  Il est arrivé le 11 mars 1843 par <i>la Loire</i> au terme d'une traversée « longue, pénible, et une navigation contrariée ».</p>
477, 4	<p><b>Le budget de Mana bloqué.</b>  AMJ, <i>Corr.</i> t. 2, L. 528,1, pp. 529-530, au ministre de la Marine et des Colonies, 31 mai 1843.  Il était convenu que le budget serait calqué dans la répartition de ses différents postes sur celui de l'exercice 1842, d'où la stupéfaction d'Anne-Marie. Mais le directeur des Colonies n'était plus Saint-Hilaire.</p>
477, 4	<p><b>Refus du projet d'Anne-Marie Javouhey.</b>  <i>Commission instituée par décision royale du 26 mai 1840 pour l'examen des questions relatives à l'esclavage et à la constitution politique des colonies – Rapport fait au ministre secrétaire d'État de la Marine et des Colonies, Paris, Imprimerie royale, mars 1843, 438 pages, pp. 155-156.</i>  Mana fait l'objet d'un désaveu nullement voilé dans ces paroles qui laissent entendre que les frères de Ploërmel sont plus à même de former les esclaves à la liberté qu'Anne-Marie Javouhey au vu des résultats de son établissement avec les « noirs de traite » : « Pourquoi les noirs créoles ne se laisseraient-ils pas instruire et réformer sous l'influence tutélaire des frères de la doctrine chrétienne, des frères de l'institut de Ploërmel, tout autant, beaucoup mieux, beaucoup plus rapidement que les noirs de traite ne se laissent instruire et réformer dans l'établissement de la Mana, sous l'influence tutélaire de madame Javouhey et des sœurs de l'institut Saint-Joseph ? <b>Est-on fondé à déclarer impossible ce qui n'a jamais été essayé sérieusement [...]</b> ?  On aurait pour soi, dans une telle entreprise, la bonne volonté des noirs, certains de marcher à une libération dont l'époque serait irrévocablement fixée. On aurait le concours des maîtres, de la plupart d'entre eux du moins ; car quel plus grand intérêt pourraient-ils avoir, une fois l'émancipation commencée, que de <b>transformer leurs anciens esclaves en bons ouvriers ?</b> » C'est un fait qu'Anne-Marie Javouhey ne chercha pas à transformer les engagés de Mana en « bons ouvriers ».</p>
477-478, 5	<p><b>Roger et la « sainte entreprise ».</b>  SJDC. Correspondance du baron Roger, sa lettre à Anne-Marie Javouhey, 20 avril 1839. Original SJDC.  <i>Ibid.</i> 1<sup>er</sup> juin 1842. Original SJDC.</p>

**Le refus des prêtres africains.**

SJDC. MJJ, lettre 333, p. 245, de Marie-Joseph à Rosalie, 8 juin 1842.

478, 5

Les autres soucis sont récurrents dans les lettres de Marie-Joseph à Rosalie et Clotilde. Au vu des réponses qu'elle recevait de son aînée à Mana, on devine qu'il en allait aussi des lettres qu'elle lui envoyait, des lettres malheureusement toutes perdues.

---

**La décision du retour en France.**

AMJ, *Corr.* t. 2, L. 511,1, p. 507, à Marie-Joseph, 1<sup>er</sup> novembre 1843.

479, 5

« Cest une Resolution qui me coute, parce que je ni vois pas la Ste volonté De dieu mais il aura pour agréable Lobéissance a vos Desir manifesté depuis si longtemps.

---